

## Conseil Municipal du 8 mars 2019

### Compte-rendu

PRÉSENTS : M. JOUNY Philippe, M. CHÂTEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, Mme LEROUX Elizabeth, M. DUHAYON Stéphane, M. AUBINEAU Sylvain, Mmes POULAIN Nathalie et CAUX Marylise, M. MOËSSARD Sylvain, Mme ROBIN Lydia, Mme JOLY Marie Agnès, MDAVID Romain,

ABSENTS : M. RICORDEL Frédéric (pouvoir à Daniel CHATEAU), SOUCHU Jean-Michel, VAILLANT Romain, excusés

Mmes FERRANDES Françoise et BRÉBION-BLAYO Sandrine, absentes excusées,

Mme PLAUD Audrey et M. JOUNY Christian.

En présence de Mme Maryse ROQUES pour la partie budgétaire.

M. Le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir.

Le compte-rendu du 28 décembre 2018 est adopté.

#### FINANCES

**Présentation par Valérie LAMACQ, Adjointe aux Finances.**

#### COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Les élus ont adopté les comptes de gestion et comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du commerce à l'unanimité.

#### Budget principal commune

Il s'établit comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 1 133 440.35 €  
Recettes : 1 541 674.66 € soit un excédent de 408 234.31 €
- Investissement dépenses : 927 405.06 €  
Recettes : 696 537.57 € soit un déficit de 230 867.49 €

Les produits de fonctionnement augmentent, la DGF est en légère hausse.

Les charges de fonctionnement, les charges de personnel augmentent également, mais représentent toujours 56% des charges générales, comme en 2017.

La capacité d'autofinancement reste en progression, permettant encore des investissements.

L'encours de la dette diminue ainsi que la durée d'extinction de la dette. Aucun emprunt n'a été déclenché cette année. L'investissement a été financé par le FCTVA, les subventions, l'autofinancement pour 54%. Les recettes de fonctionnement proviennent à 43% des impôts et taxes, 36% des subventions et dotations. Les dépenses d'investissement concernent à 57% l'aménagement de bourg, la voirie pour 14%, le périscolaire à 10%.

#### CHARGES GENERALES

Le compte 615228 est en dépassement en raison du nettoyage du terrain du hangar municipal, de la réparation de la chaudière et du changement du moteur de la cloche de l'église.

Le compte 6232 est plus élevé que prévu en raison du Tour de l'avenir.

L'excédent de fonctionnement s'élevant à 408 234.31 €, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit : 28 000 € en fonctionnement, et 380 234.31 € en investissement.

#### Les coûts des services

##### Ecole

Il est constaté une baisse de la consommation en gaz et en électricité à l'école : elle est due à des travaux d'économie d'énergies et un changement d'opérateur en électricité.

L'établissement compte 230 élèves en 2018, contre 242 en 2017. En 2019, il devrait y avoir 220 élèves, avec une fermeture de classe maternelle annoncée pour l'instant.

### **Restaurant scolaire**

21 426 repas ont été servis pour une moyenne quotidienne de 149 enfants.

### **Accueil périscolaire et ALSH**

Il y a moins d'enfants, mais plus d'heures de présence. Certaines subventions sont perçues en décalées. Il est proposé de représenter le tableau à réception des subventions, pour que le bilan soit au plus juste de la réalité. Le mercredi a basculé de l'ALSH vers l'accueil périscolaire. Le Contrat Enfance Jeunesse reste à percevoir.

Le coût global de l'ensemble de ces services en 2018 représente 218 874.91 €.

### **Le compte administratif Assainissement**

Fonctionnement : dépenses : 187 424.66  
Recettes : 181 129.11 soit un déficit de 6 295.55 €

Investissement : dépenses : 118 857.83  
Recettes : 135 574.75 soit un excédent de 16 176.92 €

Le solde à reporter en fonctionnement s'élèvera à 86 125,25 €.  
L'excédent d'investissement atteindra la somme de 8 753.94 €.

Le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Commission petit cycle de l'eau (assainissement collectif, SPANC et assainissement non collectif) se réunit sur le sujet.

Les excédents du budget annexe devront être virés sur le budget principal puis transférés à la communauté de communes. Idéalement, les communes vireraient leur excédent du budget assainissement avec le transfert. C'est une décision importante pour permettre le financement des investissements nécessaires sur les réseaux. Il ne s'agit pas d'une obligation, mais cela serait opportun.

6 communes sont en Délégation de Service Public et 3 communes en régie : 1 régie totale à Sévérac, et 2 régies avec un fermier pour DREFFEAC et GUENROUET.

Des différences de prix sont à noter. Une harmonisation est lancée dès ce jour.

### **BUDGET COMMERCE**

Les recettes de fonctionnement sont en deçà du prévisionnel, compte tenu de l'inoccupation de la boulangerie, et de l'aménagement tarifaire pour le lancement de la boucherie supérette sur la 1<sup>ère</sup> année de démarrage.

Fonctionnement : dépenses : 887.16 €  
Recettes : 2 679.12 €

Investissement : dépenses : 0 €  
Recettes : 8 370.71 €

Il sera nécessaire de virer 1,23 du fonctionnement vers l'investissement pour couvrir le petit déficit restant de l'exercice 2017.

### **Participations à l'école publique**

Il est proposé des participations à + 1% ou + 1,5%. Les coûts liés aux fournitures évoluent. Les élus se prononcent pour une augmentation de 1% à 10 voix, 1 abstention, 2 voix pour 1.5%. Cela porte la subvention fournitures scolaires de 63.99 € par élève à 64.63 € et le crédit culturel de 23.80 € à 24.03 €.

### **PROJET D'ACQUISITION FONCIERE**

Il s'agirait d'un terrain issu d'une division de parcelle, de 500 m<sup>2</sup> environ. La parcelle 140 appartient déjà à la commune. Le terrain serait cédé pour 20 000 €. Les frais de bornage, et de clôture seraient à la charge de la commune. Le terrain jouxte l'école. Avec la parcelle 140, il y aurait une réserve foncière

de 600 m<sup>2</sup>. Cela pourrait servir au projet de restaurant scolaire ou à une extension de l'école. Seul terrain non construit autour de l'école. Cela représente une belle opportunité. Les élus sont favorables.

### **ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE BOULANGERIE**

Au départ, il était estimé pour 3 000 € avec un véhicule. Aujourd'hui, le matériel restant est évalué à 400 €. La proposition est acceptée.

Les pancartes sur les vitres ont été modifiées avec le contact de la mairie pour les visites. Les pancartes notifient la possibilité d'extension du bâtiment. M. Le Maire a eu un contact dès hier pour une personne pour laquelle la surface convient. L'extension pourrait éventuellement venir dans un second temps, après une installation. La Chambre des métiers a été rencontrée 2 fois. Elle confirme que la surface recommandée s'élève à 170 m<sup>2</sup> pour une boulangerie pâtisserie. Le Conseil valide l'acquisition.

### **Demande de subvention DETR**

L'extension serait conçue pour pouvoir être une entité indépendante si toutefois la boulangerie ne voulait pas d'extension.

La chambre des métiers étudie le marché de DREFFEAC pour voir si la commune peut accueillir une boulangerie. L'extension de la boulangerie n'aurait lieu que si l'étude est probante, et si la subvention est obtenue. Le positionnement du commerce, le flux, le parking sont des atouts pour ce local d'après la chambre des métiers. Le coût total du projet s'élève à 129 000 €. La subvention est de 45 150 €. La demande de subvention est approuvée.

### **Création de l'aire de stationnement de camping-cars**

Coût plateforme (mise en forme et terrassement) et végétaux (terre végétale et haies) 10 000 € maximum et panneaux de signalisation. Les emplacements utilisés par les habitants seront interdites aux camping-cars. Il s'agit juste d'un parking et non d'une aire de service. Il faudra installer un panneau avec les lieux accessibles à pied ou en vélo à proximité. Le sol sera en 0,2 (petits graviers). Il ne s'agit pas d'enrobé. Eventuellement, la place 1 à terme pourrait être équipée d'une aire de vidange puisque la pompe de relevage est à proximité. Ce sujet avait déjà été discuté en conseil en 2017.

La création est votée à l'unanimité.

### **Contrat avec l'éditeur comptable Berger Levrault**

Une reconduction est proposée pour 3 ans, avec une légère augmentation des prix soit 414 € HT en fonctionnement (formation et maintenance) par an et 3 726 € HT par an en investissement pour le droit d'utilisation du logiciel.

### **Règlement général sur la protection des données**

Le RGPD doit être appliqué depuis mai 2018. Un projet a été lancé en concertation avec la Communauté de Communes de Pont-Château Saint Gildas (CCPCSG). Il est proposé d'adhérer un délégué pour la protection. Le tarif proposé à l'année s'élève à 2 550 €. Il est adopté à l'unanimité.

### **Groupement de commandes pour la qualité de l'air et le dépistage du radon dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires.**

Il s'agit d'une démarche obligatoire. L'enjeu serait de mutualiser cette prestation avec la communauté de communes. Les élus sont favorables.

Le contrôle des extincteurs sera également mutualisé.

### **Créances éteintes de loyers**

Sur l'interpellation de la trésorerie, les élus sont saisis sur des créances éteintes de loyers s'élevant à 4 474.11 €. Le Conseil est favorable à la reconnaissance en non-valeur.

### **Amendes de police**

La Commission voirie s'est réunie et souhaite poursuivre la sécurisation des villages. Quatre chicanes supplémentaires du type de celles du Moulin de Bilais, et un nouveau radar pédagogique seraient installées. Les chicanes mesureraient 5x2m (en largeur). Les 2 chicanes seraient séparées de 25 m pour permettre le passage des tracteurs. Les lieux d'implantation restent à arbitrer, plusieurs villages étant intéressés. Le coût total s'élève à 11 018 € HT. La subvention sollicitée est de 3 305 €. La demande de subvention est approuvée.

### **Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football**

Les mains courantes autour du stade sont carrées et ne sont donc plus aux normes. Le coût total est de 15 026 € HT. La subvention demandée s'élève à 9 015.60. La demande est validée.

### **Convention de dématérialisation du contrôle de légalité pour les marchés publics et certains actes d'urbanisme.**

Elle permettra l'envoi dématérialisé pour les marchés publics et certains actes d'urbanisme, limitant ainsi les envois postaux. Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Règlement intérieur des élections du Conseil Municipal des enfants de DREFFEAC**

Le règlement définit l'engagement du candidat, ses droits et ses devoirs. Il précise les modalités d'organisation de l'élection. Le Conseil Municipal des enfants a pour mission d'initier les enfants à la vie publique et de prendre en considération les idées et les initiatives émanant de l'ensemble des enfants. Le CME sera accessible aux enfants de l'école seulement. S'adresse aux enfants de CE2, CM1 et CM2. Le mandat est de 2 ans. Il y aura 12 enfants au total. Samedi 9 mars au matin : temps de préparation des affiches et de leur profession de foi avec les enfants qui le souhaitent. 15 candidats : 8 garçons, 7 filles. Le vote aura lieu le 4 avril : 10h-12H et 14h-18H. Le CME sera renouvelable par tiers. 12 la 1<sup>ère</sup> année, puis 3, et encore 3. A terme, il y aura 18 élus. Le règlement est adopté.

### **Prêt de gobelets**

La Municipalité a commandé 1 000 gobelets réutilisables « J'aime ma commune » avec le logo de DREFFEAC. Ils seront prêtés aux associations et organisateurs d'événements sur la commune. Ils pourront les proposer avec une consigne aux participants. Les caissons pour les TAP seront réutilisés pour le transport et la location des gobelets. La feuille de conditions de prêt est validée. Celle-ci prévoit le remboursement de 0.50 cts par gobelet manquant lors du retour.

## **DIVERS**

### **DIF élus**

M. Le Maire a reçu une personne qui lui a présenté un catalogue de formations très complet. Les élus cotisent pour acquérir des droits de formation. Les élus de 2015 ont acquis 60 h de DIF. Il n'y a pas de frais d'inscription puisque les élus cotisent. Les formations sont dispensées là où les élus le souhaitent. Les formations ne sont possibles que jusqu'en 2020, 6 mois après les élections. Les courriels des élus ont été communiqués à la personne ressource.

Il y aura des permanences électorales à tenir pour les européennes le dimanche 26 mai.

La fiche sera envoyée par courriel. Il est demandé aux élus de bien vouloir s'inscrire.

Samedi 30 mars, le nettoyage de printemps aura lieu.

### **Site Internet**

Les articles manquants sont toujours les bienvenus. Le film du bandeau est visionné.

Polleniz a été rencontré le 8 mars 2019 pour la lutte contre les ragondins. Il y aura une prime à la queue de 2€.

L'atelier d'information Internet va démarrer le 21 mars à DREFFEAC. Il sera axé sur la déclaration d'impôts.

Mme La Députée a fourni à la mairie des fiches pour lui adresser des questions.

Le cross communautaire se tiendra à DREFFEAC le 5 avril.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20**